# AQUACER 8517

Version 3 Date de révision 05/17/2026 Date d'impression 08/06/2026

## SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : AQUACER 8517

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Additif à base de cire
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification SGH**

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
**Intervention:**
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
Nature chimique : Émulsion non ionique basé sur une cire de polyéthylène basse densité

**Composants dangereux**

| Composant | No.-CAS | Concentration (%) |
|---|---|---|
| Alcools en C12-15 ethoxyle | 68131-39-5 | >= 3 - < 5 |

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'information disponible.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

| | | |
|---|---|---|
| Produits de combustion dangereux | : | Oxydes de carbone<br>Ammoniaque<br>Oxydes d'azote (NOx) |
| Information supplémentaire | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. |

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | | |
|---|---|---|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Utiliser un équipement de protection individuelle. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Éviter que le produit arrive dans les égouts.<br>Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.<br>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | : | Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).<br>Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | | |
|---|---|---|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.<br>Éviter le contact avec la peau et les yeux.<br>Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.<br>Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.<br>Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.<br>Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. |
| Conditions de stockage sures | : | Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.<br>Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. |
| Matières à éviter | : | Conserver à l'écart des agents oxydants. |

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
Hazardous components without workplace control parameters

**Mesures d'ordre technique** : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Si on manipule un produit chaud ou atomizé dans un endroit mal ventilé, porter un réspiratoire correctement ajusté (NIOSH) l'exposition au produit.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | |
|---|---|---|
| État physique | : | liquide |
| Couleur | : | blanc cassé, havane |
| Odeur | : | type amine |
| Seuil olfactif | : | Donnée non disponible |
| pH | : | 8.5 |
| Point de fusion/point de congélation | : | 32 °F (0 °C)<br>(1,013 hPa) |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : | 212 °F (100 °C)<br>(1,013 hPa) |
| Pression de vapeur | : | 17.5 mmHg (77 °F (25 °C)) |
| Point d'éclair | : | Non applicable |
| Limite d'explosivité, supérieure | : | Donnée non disponible |

| | | |
|---|---|---|
| Limite d'explosivité, inférieure | : | Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | : | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : | Donnée non disponible |
| Densité relative/Densité spécifique | : | Donnée non disponible |
| Densité | : | env. 1 g/cm3 (68 °F (20 °C)) |
| Solubilité(s) | | |
| Hydrosolubilité | : | (77 °F (25 °C))<br>dispersable |
| Solubilité dans d'autres solvants | : | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Donnée non disponible |
| Température d'inflammation | : | Donnée non disponible |
| Décomposition thermique | : | Donnée non disponible |
| Viscosité | | |
| Viscosité, dynamique | : | < 500 mPa.s (77 °F (25 °C)) |

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | | |
|---|---|---|
| Réactivité | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Stabilité chimique | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Conditions à éviter | : | Donnée non disponible |
| Matières incompatibles | : | Oxydants forts |
| Produits de décomposition dangereux | : | Donnée non disponible |

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Toxicité aiguë**

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée**

**Produit:**

Remarques: Pas de risques connus de maladie chronique.

**Expérience de l'exposition humaine**

**Produit:**

Inhalation:

| | |
|---|---|
| Symptômes: | De fortes concentration de vapeurs chauffés peuvent irríter les voies respiratories et membranes muqueuses. |

Contact avec la peau:

| | |
|---|---|
| Symptômes: | Le contact de la peau peut irriter. |

Contact avec les yeux:

| | |
|---|---|
| Symptômes: | Le contact avec la peau provoquer probablement de graves irritations ou corrosion. |

Ingestion:

Symptômes: L'ingestion provoquera probablement des irritations au niveau de l'appareil digestif.

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

Donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

**Produit:**

| | | |
|---|---|---|
| Résultats des évaluations PBT et vPvB | : | Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. |
| Réglementation | | 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I |
| Remarques | | Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B"). |
| Information écologique supplémentaire | : | Donnée non disponible |

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination**

| | | |
|---|---|---|
| EPA code (s) de déchets dangereux | : | Non applicable |
| Déchets de résidus | : | Ne pas jeter les déchets à l'égout.<br>Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les |

| | | |
|---|---|---|
| Emballages contaminés | : | fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.<br>Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.<br>Vider les restes.<br>Eliminer comme produit non utilisé.<br>Ne pas réutiliser des récipients vides. |

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Réglementations internationales**

**IATA-DGR**
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Code IMDG**
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**
Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale**

**49 CFR**
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Rght-to-Know]**

**US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**
Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans CERCLA.

**SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence**
Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

**US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)**
Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

| | | |
|---|---|---|
| **SARA 311/312 Dangers** | : | Danger aigu pour la santé |
| **SARA 302** | : | Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302. |

**SARA 313** : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

**Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]**

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Non-volatile (poids) : 40 %
L'information non-volatile n'est pas des spécifications.

**US State Regulations**

**Massachusetts Right To Know**

Aucun des composants n'est soumis à la Loi "Right to Know" du Massachusetts.

**Pennsylvania Right To Know**

| | |
|---|---|
| Eau | 7732-18-5 |
| Wax | - |
| Alcools en C12-15 ethoxyle | 68131-39-5 |

**New Jersey Right To Know**

**U.S.: Nombre Secret Commercial d'Enregistrement de New Jersey pour le proudit (NJ TSRN)** : 800963-5585

**Prop. 65 de la Californie**

⚠ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris 1,4-dioxane, oxyde d'éthylène, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer, et oxyde d'éthylène, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA : Nous certifions que tous les composants de ce produit sont énumérés sur le inventaire de TSCA ou ne sont pas sujets aux conditions d'avis par 40 CFR 720 30(h).

Liste active de l'inventaire TSCA : Tous les composants de ce produit sont répertoriés comme actifs et/ou sont exemptés

DSL : Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le

LIS LCPE.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.